

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 30 mars 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement de réseaux aériens**

—————

**Des travaux d'effacement de réseaux aériens doivent être réalisés dans le cadre des travaux d'accompagnement des projets immobiliers rue de Pont l'Abbé et route du Loch.**

**La signature de conventions est nécessaire pour la réalisation de travaux pour une participation communale de 16 642,00 €TTC pour la rue de Pont l'Abbé et de 132 788,00 €TTC pour la route du Loch.**

\*\*\*

Les travaux d'aménagement de voirie en accompagnement des opérations immobilières rue de Pont l'Abbé et route du Loch prévoient des opérations d'effacement de réseaux aériens.

Les coûts à la charge de la ville de Quimper s'élèvent à 16 642,00 € et 132 788,00 € conformément à aux articles 5 des conventions avec le SDEF respectivement pour les travaux rue de Pont l'Abbé et Route du Loch.

Les coûts à la charge de la ville de Quimper seront définis dans une convention à venir avec Orange pour les travaux Route du Loch.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver les conventions de maîtrise d'ouvrage unique « Effacement des réseaux Basse Tension et GC Eclairage Public rue de Pont l'Abbé » et « Effacement des réseaux Basse Tension et GC Eclairage Public route du Loch » avec le SDEF et d'autoriser madame la maire à les signer.